

SAS Alliance Millevaches

Projet de centre d'engraissement bovin

Commune de Saint-Martial-le-Vieux (23)

PIECE 4 – ETUDE D'IMPACT

RESUME NON TECHNIQUE

SOMMAIRE DU RESUME NON TECHNIQUE

Préambule

A- Présentation

La SAS Alliance Millevaches
Méthodes et moyens utilisés pour l'étude d'impact

B- Etat actuel

Situation géographique
Situation administrative
Contexte paysager et environnement humain
Climatologie
Air et odeurs, niveaux sonores et vibration
Contexte géologique
Eaux
Flore et Faune
Sensibilités de l'environnement

C- Raisons du choix du site

D- Présentation des installations

E- Effets sur l'environnement et mesures correctrices

Contexte socio-économique
Commodités de voisinage
Trafic
Eaux
Faune et flore
Paysage et cadre de vie
Récapitulatif des mesures compensatoires, estimation des dépenses

F- Volet sanitaire

PREAMBULE

Ce résumé non technique a pour but de présenter de manière claire et synthétique l'étude d'impact réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter un centre d'engraissement pour bovins. Cette demande est présentée par Alliances Millevaches.

Ce document répond à la volonté exprimée dans l'article R.512-8 du code de l'environnement par la disposition suivante : « afin de faciliter la prise de connaissance pour le public des informations contenues dans l'étude, celle-ci fera l'objet d'un résumé non technique ».

Ce document constitue une présentation simplifiée de l'étude d'impact qui pourra servir de référence au lecteur pour répondre à toute question particulière. La numérotation des têtes de chapitre A, B, C, D, E et F correspond à celles des chapitres de l'étude elle-même afin de faciliter la recherche d'informations complémentaires au résumé non technique.

Le résumé est donc structuré de la manière suivante :

- A - Présentation
- B - Etat actuel
- C - Raisons du choix du site
- D - Présentation des installations
- E - Effets sur l'environnement et mesures correctrices
- F - Volet sanitaire

A-PRESENTATION

Alliance Millevaches

Alliance Millevaches est une S.A.S. (Société par Actions Simplifiée) qui a été créée en décembre 2010 en vue du développement et de l'exploitation du centre d'engraissement faisant l'objet de la présente demande. Cette société possède un capital initial de 12 000 euros libérés qui sera amené à s'accroître par souscription des agriculteurs avec l'objectif d'atteindre un capital total de 210 000 €.

Dans le cadre du projet, la société va employer 3 salariés à plein temps qui s'occuperont de l'entretien et du fonctionnement du centre d'engraissement.

Méthodes et moyens utilisés pour l'étude d'impact

L'étude d'impact a été menée, conformément aux dispositions du code de l'environnement, selon la démarche suivante :

Analyse de l'état initial

Recueil des données relatives au domaine de l'environnement

Le cabinet ECTARE a été choisi pour analyser les données concernant le milieu physique, le milieu naturel, le milieu humain, l'occupation des sols, le patrimoine architectural et historique afin de dresser un état actuel du site et de son environnement proche.

Etudes complémentaires

Certaines éléments caractérisant le site ont été approfondis afin d'avoir une meilleure connaissance de :

- la géologie et l'hydrogéologie (étude bibliographique)
- l'environnement biologique (étude bibliographique, relevé terrain)
- l'environnement sonore (relevés de terrain)

Visites sur le site

Plusieurs visites ont été effectuées en juillet et septembre 2010, et en février 2011 afin d'appréhender le milieu environnant ainsi que les aspects purement techniques. Les données issues de ces relevés permettent de compléter les données recueillies au cours d'enquêtes. Une synthèse des données a ensuite été réalisée pour déterminer les principales sensibilités du milieu.

Analyse du projet et de ses effets

A partir des éléments fournis par Alliance Millevaches et de la notice technique des installations, les effets potentiels, positifs ou négatifs, directs ou indirects, permanents ou temporaires liés au site en question ont été établis pour les aspects suivants :

- les sites et les paysages, la flore et la faune, le sol, l'air, l'eau, le climat, les milieux naturels et les équilibres biologiques,
- la protection des biens et du patrimoine culturel,
- la commodité du voisinage (bruits, trafic, pollution),
- les activités économiques, l'hygiène, la sécurité, la salubrité publique et la santé.

Mesures prises et à prendre pour supprimer, réduire ou compenser les impacts liés au site

A partir de la prise de connaissance des différents impacts possibles liés au site, l'efficacité des mesures compensatoires prises par le demandeur ont été évaluées en prenant en considération les contraintes techniques du site.

B-ETAT INTIAL

Situation géographique

Le projet se situe dans le département de la Creuse, sur la commune de Saint-Martial-le-Vieux, à environ 3 km au Sud du bourg de La Courtine. Le site étudié, localisé sur une butte dominant la vallée du Ruisseau des Levades, est occupé par une friche au stade de recolonisation pionnière dominée par la fougère aigle.

L'accès au site se fait depuis l'Ouest par la voie communale de Roziers débouchant sur la route départementale n° 982. La liaison entre le site et la voie communale est assurée par un chemin rural. Cette desserte confère au projet une bonne accessibilité depuis un axe structurant qui constitue l'infrastructure routière la plus importante du secteur.

Situation administrative

La commune de Saint-Martial-le-Vieux n'est dotée d'aucun document d'urbanisme. Dans les conditions actuelles, le projet est donc soumis au Règlement National d'Urbanisme. La commune est également concernée par la Loi Montagne qui interdit l'aménagement des terrains présents à moins de 300 m des rives naturelles d'un étang. Toutefois, le conseil municipal a délibéré récemment pour la création d'une carte communale partielle sur un périmètre comprenant notamment les terrains concernés par le projet, afin d'analyser et d'ouvrir certaines parties du territoire à l'urbanisation ou à l'aménagement d'installations.

Le projet de centre d'engraissement sera implanté sur les parcelles cadastrées section D n° 205, 206, 469 et 470 pour une superficie totale de 63 311 m² appartenant à la communauté de communes des Sources de la Creuse, ou en cours d'acquisition.

Les activités d'élevage qui auront lieu sur le centre d'engraissement de Saint-Martial-le-Vieux sont soumises au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au titre de la rubrique 2101-1.

Contexte paysager et environnement humain

Le site d'implantation s'inscrit dans l'unité paysagère du Plateau de Millevaches caractérisé par un paysage relativement peu varié dominé par les boisements résineux. On distingue néanmoins quelques éléments de diversité que sont les nombreux ruisseaux, zones humides et étangs présents majoritairement en fond d'alvéole. Le paysage local composé d'une mosaïque de collines boisées et de fonds de vallées humides n'engendre pas de sensibilité vis à vis du projet qui devra cependant respecter l'ambiance et l'identité paysagère du secteur.

Le site se trouve sur une butte où les relations visuelles sont conditionnées par les nombreux boisements présents alentours. Cependant, la situation dominante des terrains contribue à augmenter les covisibilités vers l'Est.

Les perceptions sur le site sont possibles depuis quelques habitations du bourg de Saint-Martial-le-Vieux, la voie communale n°1 et le hameau de Deveix localisé sur le versant opposé. Cependant, elles restent partielles depuis les lieux de vie et sont atténuées par la distance du projet par rapport aux habitations.

Contexte climatologique

Les caractéristiques climatiques locales ne présentent pas d'inconvénient majeur vis-à-vis du projet.

La propagation de certaines nuisances (bruit, odeurs, envols) sous l'action des vents dominants se fera majoritairement en direction du Nord et du Sud.

Airs et odeurs, niveaux sonores et vibration, ambiance lumineuse

Les mesures atmosphériques réalisées à Guéret dénotent une qualité de l'air globalement bonne sur le secteur d'étude, influencée majoritairement par la circulation automobile et les activités agricoles.

Le secteur présente un contexte sonore relativement calme caractéristique d'un secteur rural éloigné des principales agglomérations et axes routiers, quelque peu influencé par diverses sources de bruit ponctuelles (activités agricoles, trafic routier, tirs militaires, carrière).

L'ambiance lumineuse du secteur est déterminée par la position des terrains du projet à l'écart de zones urbanisées importantes. Au sein de ce territoire rural, l'habitat occupe peu l'espace et les axes routiers ne sont pas dotés d'un éclairage public. De plus, le projet s'inscrit dans un paysage vallonné et boisé qui limite les perceptions vers les potentielles sources de pollution lumineuse.

Contexte géologique

Le territoire d'étude s'inscrit dans la partie Ouest du Massif Central, au sein du Plateau de Millevaches. Ce secteur est caractérisé par des sols granitiques pauvres où naissent de nombreuses dépressions tourbeuses à l'origine des sources de nombreuses rivières comme la Creuse, le Thaurion, la Vienne et la Vézère. Le plateau d'Ussel auquel appartient notre secteur d'étude est encore cristallin mais les sols micaschisteux gneissiques ou granitiques sont en général moins siliceux que sur le plateau de Millevaches.

Au niveau des terrains, le sous-sol est constitué de formations géologiques métamorphiques, dont l'altération par érosion et arénisation est à l'origine de la mise en place de sols sableux sensibles au phénomène d'engorgement à la faveur de dépressions. Au vu de la composition des horizons superficiels, aucun risque potentiel de mouvement différentiel par retrait-gonflement n'est à craindre sur le secteur.

Eaux

Les eaux souterraines du secteur sont présentes sous la forme d'un aquifère captif en profondeur sous des horizons granitiques ou métamorphiques. Elles sont globalement de bonne qualité et sont peu vulnérables aux pollutions en raison de l'imperméabilité des sols.

Aucun prélèvement, ni captage des eaux souterraines, notamment pour l'alimentation en eau potable, n'est recensé dans un rayon d'1 km autour du site. De plus, la position topographique du site accentue l'absence de sensibilité relative aux eaux souterraines.

Le projet se localise sur une butte dominant la vallée du Ruisseau des Levades qui s'écoule à environ 250 m à l'Est. Plusieurs étangs ponctuent le fond de vallée, et notamment une petite mare tourbeuse située à 240 m du site, alimentée par une source et des écoulements pluviaux transitant par le versant Est du Puy des Prades.

Les eaux pluviales transitant par le site en l'état actuel rejoignent naturellement le fond de vallée du ruisseau des Levades en suivant la topographie, notamment un talweg localisé au droit du chemin donnant accès au projet. Seule une petite partie des terrains, à l'extrémité Ouest du site, est orientée directement vers le bassin versant de la Liège, dont le ruisseau des Levades est un affluent.

Faune et flore

Bien qu'implantés au sein du PNR Millevaches en Limousin, les terrains étudiés ne sont concernés par aucun outil de protection (APPB, Réserve Naturelle, etc.) ni aucune zone d'inventaire naturaliste (ZNIEFF, ZICO, etc.). Le territoire à enjeux environnementaux le plus proche est une ZNIEFF de type 2 : « Forêt de Mirambel » à 1,8 km au Sud-Est du site.

Les habitats et la flore associée que l'on trouve sur la zone d'étude sont représentés par un stade de recolonisation préforestière dominée par la fougère aigle. Les milieux voisins sont différents de ceux rencontrés sur le site, représentés par une mosaïque de milieux humides en fond de vallée ou à la faveur de dépressions topographiques (pâturages à joncs, bas-marais, milieux tourbeux, saulaies marécageuses, mares...), des prairies mésophiles et des champs sur les plateaux ainsi que des plantations de résineux sur les versants de la vallée du ruisseau des Levades.

Un habitat d'intérêt communautaire « Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle » a été recensé à proximité du site en bordure d'une mare située à l'Est du projet.

La faune observée ou potentiellement présente sur le site étudié est constituée principalement :

- d'oiseaux, dont la plupart sont des espèces de passereaux communes nichant au sein des boisements et des strates arbustives de recolonisation ;
- des mammifères : chevreuil, sanglier... ;
- des insectes : quelques lépidoptères.

Les milieux alentours et notamment les milieux humides permettent le développement d'un cortège d'odonates diversifié et accueillent plusieurs espèces d'amphibiens et de reptiles (grenouille verte, grenouille rousse, vipère péliade).

La biodiversité observée sur le site est faible, du fait du caractère sylvicole des terrains. Cependant, la présence de zones humides à proximité du site permet l'expression d'une biodiversité spécifique qui est amenée à fréquenter les terrains.

Sensibilités de l'environnement

- **l'accès au site** se fait par la voie communale de Roziers via un chemin rural qui sera aménagé dans le cadre de l'exploitation du centre d'engraissement. Cette route est adaptée à la circulation des poids lourds et confère au site un accès facile depuis la RD 982 qui constitue l'axe routier le plus important du secteur.
- **Le contexte paysager local** ne présente pas de contrainte majeure car les covisibilités avec les espaces vécus du secteur est limité par la topographie, la présence d'obstacles végétaux et l'éloignement des habitations.
- **La plus proche habitation occupée par des tiers** est située à 625 m au Sud-Est. Plusieurs éléments naturels (haies, boisements) et topographiques viennent réduire considérablement les covisibilités vers la majorité des espaces vécus. La propagation des nuisances à la faveur des vents dominants se fera prioritairement en direction du Nord et du Sud.
- **Les niveaux sonores** sur le site et au voisinage sont caractéristiques d'une zone rurale calme à l'écart des principales artères de communication et agglomérations du secteur. Les sources de bruit les plus marquantes sont le trafic ponctuel sur la voirie proche, les activités agricoles, les tirs militaires, et dans une moindre mesure la carrière du Puy Chabanier.
- **Les formations géologiques** en place ne présentent aucun facteur de sensibilité au phénomène de retrait-gonflement des argiles.
- **Les eaux pluviales** ruisselant sur le site sont actuellement infiltrées en partie, mais l'autre partie rejoint naturellement le fond de vallée du ruisseau des Levades en suivant la topographie.
- **La faune et la flore** en place sur le site ne présentent pas de sensibilité ni d'intérêt écologique particulier. Une mare tourbeuse étant présente à 150 m à l'Est des terrains, le projet devra veiller à ne pas modifier l'alimentation en eau pluviale de la zone.

C-RAISONS DU CHOIX DU SITE ET DES CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

Le projet de centre d'engraissement est né d'une réflexion d'une dizaine d'éleveurs soucieux de moderniser la filière bovine régionale et de proposer un développement économique local à l'échelle du plateau de Millevaches. Le centre d'engraissement permettra d'assurer un débouché à la filière bovine en effectuant l'engraissement des jeunes bovins sur le territoire français, et non en Italie comme c'est majoritairement le cas actuellement. De plus, de nombreux contrats et conventions seront passés entre les différents acteurs de la filière bovine pour un développement économique local qui passera par la pérennisation de nombreux emplois.

Le choix du site a été motivé par la disponibilité des terrains et par leur situation géographique au carrefour entre les départements de la Creuse et de la Corrèze. De plus, le site est localisé à quelques dizaines de kilomètres des outils locaux que sont le Marché au Cadran et l'abattoir d'Ussel, ainsi que la future unité de méthanisation projetée sur la zone de l'Empereur à Ussel / Saint-Angel.

Les terrains du projet sont également facilement accessibles depuis l'axe majeur du secteur, constitué par la route départementale n°982, qui relie Ussel à Felletin. De plus, le site est implanté dans une zone à l'écart des secteurs résidentiels, dans un territoire où l'habitat occupe peu l'espace, et à l'écart des zones naturelles d'intérêt écologique ou communautaire.

Enfin, le centre d'engraissement s'inscrit dans une démarche de développement durable en favorisant la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable. Cette volonté se traduit par la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture. En outre, le fumier produit lors de l'exploitation du centre sera mobilisé pour alimenter l'unité de méthanisation d'Ussel actuellement à l'étude.

D – PRESENTATION DES INSTALLATIONS

Le projet porté par la S.A.S. Alliance Millevaches concerne un centre d'engraissement pour bovins, implanté sur la commune de Saint-Martial-le-Vieux. La capacité d'accueil du centre sera de 1 000 taurillons, pour un séjour moyen de 240 jours. Le personnel qui sera employé sur le site correspondra à 3 salariés chargés de l'entretien et du fonctionnement du centre,, et d'un chargé de mission zootechnie qui sera employé par la Chambre d'Agriculture.

Le site sera composé de plusieurs catégories de bâtiments :

Bâtiments d'élevage

D'une surface au sol de 3 200 m² et dimensionnés pour 500 places sur litière accumulée, ils seront au nombre de deux. Cette séparation en modules permet une gestion plus facile des lots.

Bâtiment de stockage des aliments

D'une surface au sol de 1 380 m², il servira au stockage des produits, à la fabrication des rations pour les bovins et pour le rangement du matériel. Il comprendra également une cellule indépendante de 100 m² abritant des bureaux, vestiaires et sanitaires.

E-EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES CORRECTRICES

Contexte socio-économique

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement économique local en s'appuyant sur les valeurs agricoles d'élevage du plateau de Millevaches. Le centre d'engraissement permettra aux éleveurs de s'assurer un débouché pour la vente de leurs bêtes pour un prix plus avantageux qu'actuellement. De plus, le centre d'engraissement fera intervenir deux outils locaux que sont le Marché au Cadran et l'abattoir d'Ussel, pérennisant ainsi leur activité et par la même occasion plusieurs dizaines d'emplois. Enfin, le centre d'engraissement de Saint-Martial-le-Vieux sera à l'origine de la création de 3 emplois pour l'entretien et le fonctionnement du centre, et contribuera à développer une image dynamique et notoire du territoire.

Le projet participe également à une diminution de la consommation d'énergies fossiles, en favorisant l'emploi d'énergies renouvelables comme le photovoltaïque (mise en place de panneaux sur toiture) ou la méthanisation (mise à disposition du stock de fumier pour l'unité de méthanisation d'Ussel en cours d'étude).

Commodité de voisinage

Odeurs, envols et poussières

Le centre d'engraissement peut être générateur d'odeurs du fait de la présence de plusieurs centaines de bovins et du fumier qu'ils produisent continuellement. Cependant, un entretien régulier de l'exploitation et le stockage en bennes des effluents solides sur des durées très courtes permettront de réduire les nuisances potentielles qui demeurent restreintes au vu de l'éloignement du voisinage le plus proche (625 m). De plus, l'ambiance olfactive du secteur est déjà marqué par des activités d'élevage bovin.

Le centre d'engraissement peut être vecteur de poussières par l'intermédiaire des manœuvres des engins agricoles sur terrain sec. Cependant, ces nuisances seront ponctuelles et la position topographique des terrains permettra une dispersion rapide des poussières.

Enfin, les odeurs et envols éventuels sont majoritairement propagés vers le Nord et le Sud où ils rencontrent rapidement des obstacles naturels tels que des massifs boisés servant d'écrans brise-vent.

Bruits

Au regard des activités qui seront présentes sur le site et de l'éloignement du plus proche voisinage, les valeurs d'émergence sonores admissibles en limite de propriété et au niveau des habitations les plus proches sont conformes à la réglementation quelle que soit la période considérée.

Les horaires de travail seront limités à la période diurne.

Trafic

Le projet engendrera à terme une augmentation du trafic relativement négligeable sur l'ensemble de l'itinéraire emprunté. En effet, sur la RD 982, considéré comme l'axe le plus important du secteur, l'augmentation est infime puisque cette route subit déjà un trafic de poids lourds important. La voie communale de Roziers ne sera quant à elle utilisée que sur un tronçon très réduit, de l'ordre de quelques dizaines de mètres près du débouché sur la RD 982. Aucune nuisance ne sera donc directement supportée par les habitants des bourgs de Saint-Rémy et de Saint-Martial-le-Vieux dans la mesure où les itinéraires éviteront les axes traversant ces villages. Le centre d'engraissement n'induit pas un trafic routier important, l'approvisionnement en nourriture, le transport des bêtes et l'enlèvement du fumier ne se faisant pas de manière simultanée.

Les routes locales, bien que sinueuses pour certaines d'entre elles, sont adaptées au trafic des poids lourds et ne présentent pas de limitation de tonnage. Le chemin rural donnant accès au site depuis la voie communale de Roziers sera aménagé dans le cadre de l'exploitation.

Eaux

Le projet aura une influence limitée sur la qualité des eaux et leur écoulement, grâce à la mise en place d'un certain nombre de mesures :

- le stockage du fumier dans des bennes dont le temps d'entreposage sur site avant évacuation sera très limité,
- l'imperméabilisation des sols de l'aire d'entreposage des bennes à fumier,
- la mise en place d'un enrobé au droit des principaux passages des poids lourds et engins agricoles afin de limiter la mise en suspension et le charriage de sédiments par les eaux pluviales,
- la collecte, le pré-traitement et la rétention des eaux pluviales ruisselant sur les terrains du projet avant rejet au milieu naturel à un débit régulé.

En outre, à moyen terme, les effluents agricoles produits par le centre d'engraissement seront réemployés dans le cadre de l'unité de méthanisation d'Ussel, actuellement en cours d'étude.

Enfin, les sensibilités concernant les eaux souterraines sont limitées compte tenu de la faible vulnérabilité de la nappe aquifère au droit du projet et de l'éloignement des principaux captages AEP du secteur.

Faune et flore

Le projet n'induit pas d'impact notable sur les milieux ni sur la faune. La localisation des terrains sur une lande à fougère aigle présentant une faible diversité végétale et animale est de nature à minimiser la sensibilité du site vis-à-vis des intérêts écologiques. Les éventuels impacts liés au changement d'affectation des sols, aux nuisances sonores et à la présence humaine ne seront ressentis qu'aux abords immédiats de l'installation.

Paysage et cadre de vie

Les installations du centre d'engraissement s'inscrivent dans un paysage composé de vallons boisés ne permettant que des perceptions lointaines partielles depuis l'Est. Seulement quelques habitations du bourg de Saint-Martial-le-Vieux et du hameau du Deveix peuvent apercevoir le projet.

Le création des installations ne va pas modifier significativement l'ambiance paysagère du secteur car le projet est cohérent avec les activités agricoles qui ont cours dans un périmètre rapproché. Enfin, une centrale photovoltaïque au sol est en projet sur la parcelle voisine (D 468), concentrant ainsi les activités sur un secteur restreint. Ce dernier point est d'ailleurs corroboré par l'étude actuelle d'une carte communale partielle dont l'objectif est l'ouverture d'une zone réservée aux activités économiques dans le secteur du Puy des Prades.

Récapitulatif des mesures compensatoires

Dans le cadre de ce projet, de nombreuses dispositions ont été prises pour maîtriser les impacts des installations sur l'environnement, dont les principales sont :

- prévention de la pollution des eaux par la collecte et le pré-traitement des eaux pluviales,
- limitation de la propagation des nuisances vers le voisinage et intégration des installations dans leur environnement.

Il est difficile d'extraire les coûts spécifiques des équipements de limitation des effets des installations sur leur environnement. Le tableau suivant récapitule l'ensemble des mesures d'environnement envisagées ainsi que l'échéance de leur mise en œuvre :

Identification	Rôle							Echéance	Ordre de grandeur du coût HT
	1	2	3	4	5	6	7		
Réseau de collecte des eaux pluviales potentiellement chargées et mise en place des dispositifs de traitement et de rétention			x	x	x			Durant les travaux de construction du centre d'engraissement	30 000 €
Imperméabilisation de l'aire d'entreposage des bennes à fumier, des voies de circulation et mise en place d'un concassé sur l'ensemble des aires techniques autour des bâtiments			x	x				Durant les travaux de construction du centre d'engraissement	25 000 €
Mesures de bruit	x				x			Dès le début de l'exploitation puis régulièrement	1 600 € / campagne
Entretien des engins et du matériel	x		x	x	x	x	x	Dès le début de l'exploitation puis régulièrement	Pour mémoire

1 voisinage 3 eau
2 paysage 4 sols 5 sécurité, salubrité 7 écologie et agriculture
6 biens matériels

F-VOLET SANITAIRE

Globalement, le projet n'aura aucune incidence sur la santé et la salubrité. En effet :

- La part des rejets atmosphériques liés à l'exploitation des installations du centre d'engraissement sera négligeable, compte tenu du faible trafic supplémentaire généré par le projet, de la situation dominante du site et de l'éloignement du voisinage. Les émissions d'odeurs seront limitées par la mise en œuvre de procédures et de mesures réductrices des nuisances olfactives.
- Les niveaux sonores liés aux activités d'élevage ne présenteront pas de gênes pour les voisins, compte tenu de l'éloignement des installations par rapport aux habitations. Les seuils sanitaires ne seront jamais atteints.
- Il n'existera pas de risque particulier de contamination de la population locale par une éventuelle pollution chronique des eaux superficielles et souterraines provenant du site en raison des mesures de rétention et de traitement des eaux mises en place sur le site et de l'absence d'usage domestique des eaux souterraines et superficielles à proximité du site.
- Il n'existera pas de risque sanitaire lié aux émissions de poussières, compte tenu de la faible quantité de poussières émises, de la direction des vents dominants et de l'effet brise-vent constitué par les différents massifs forestiers présents autour du site.
- Le risque de présence d'animaux indésirables restera faible compte tenu du contexte dans lequel s'inscrit le projet, du stockage temporaire des effluents solides dans des bennes entreposées sur des durées très courtes avant évacuation, de la présence humaine quotidienne et grâce à la mise en œuvre, en cas de strict nécessité, de moyens de lutte contre les nuisibles.